

Formation CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail : Renouvellement (3 jours)



Public :
Membres du CSE/SSCT
Renouvellement
12 apprenants maximum



Prérequis : aucun



Durée : 3 jours



Lieu : dans nos locaux ou
dans les vôtres



Prix :
Inter : 450 €
TTC/jour/personne pauses
et déjeuner inclus
Intra : Nous contacter



Formateur :
Formateur Expert en Santé
et Sécurité au Travail
spécialisé

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les attributions et les moyens du CSE en santé-sécurité et conditions de travail (SSCT)
- Exercer ses missions en matière de prévention des risques professionnels
- Acquérir les méthodes et outils à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Participer activement à la démarche de prévention de l'entreprise

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MODULE 1 : Identifier les enjeux de la santé et sécurité au travail

- Impacts de l'aspect santé-sécurité au travail
- Contextes réglementaire en santé-sécurité
- Identifier les responsabilités de l'employeur
- Qu'est-ce que la faute inexcusable ?
- Principes généraux de prévention
- Se positionner par rapport aux différents acteurs de la prévention internes et externes

MODULE 2 : Acquérir les bases de la prévention

- Sources d'information sur les risques observés
- Différentes formations en santé et sécurité au travail
- Distinguer dangers, dommages et risques professionnels
- Valeurs du réseau prévention.





Notre approche pédagogique :

Co-construction des nouveaux savoirs et savoir-faire afin de définir les meilleures pratiques professionnelles ;
Illustration des apports du formateur par des séquences pédagogiques variées permettant aux participants de travailler de manière collaborative en s'appuyant sur leurs connaissances et expériences ;
Co-construction des outils pour en assurer une meilleure appropriation.



Points forts de la formation :

Transmission d'une méthode rigoureuse, validée et innovante destinée à tous les acteurs de la prévention des RPS ;
Formation complète animée par un consultant spécialisé dans l'accompagnement de prévention des risques professionnels ;
Outils d'analyse remis aux participants au cours de la formation afin de les guider dans leur démarche d'analyse et de prévention (grilles d'analyse, questionnaires d'enquêtes...)



Modalités d'évaluation :

Théorique : QCM
Pratique : Évaluation sommative

MODULE 3 : Maîtriser les rôles, les moyens et les attributions du CSE en matière de SSCT

- Cerner le rôle et les attributions du CSE en matière de santé-sécurité
- Connaître les modalités d'informations et de consultations du CSE en matière de SSCT
- Organiser les réunions du CSE portant sur la SSCT
- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement et affichage
- Recourir à la formation, le statut protecteur, l'expert, le délit d'entrave
- Faire appel à un expert habilité
- Intervenir en cas de danger grave et imminent

MODULE 4 : Réaliser les inspections et analyser les risques professionnels

- Cadre réglementaire
- Quels sont les risques principaux et les mesures de prévention générales associées
- Cerner les notions de harcèlements et d'agissements sexistes
- Check-list d'identification des risques pour les AT et MP ;
- Quand et comment procéder à une inspection
- Établir le lien avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

MODULE 5 : Accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)

- Définition de l'accident du travail et de l'accident de trajet
- Quelles seraient les conséquences d'un accident du travail ?
- Comprendre les modalités de reconnaissance de la maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- Connaître le rôle de l'employeur et des élus en cas de AT et de MP





Dispositif de suivi d'exécution de la formation et de l'évaluation des résultats :

**Feuilles de présence ;
Formulaires d'évaluation de la formation ;
Attestation de fin de formation ;
Questionnaire de satisfaction.**

MODULE 6 : Enquêter sur les circonstances et les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes

MODULE 7 : Contribuer au développement de la prévention par des actions de prévention

- Structurer une démarche de prévention : conditions de réussite et étapes indispensables ;
- Quelle place et quelle posture pour le CSE/SSCT ?
- Déterminer les axes de travail et les priorités ;
- Construire la feuille de route du CSE en matière de SSCT ;
- Recenser les facteurs clés de réussite.

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le délai d'accès à la formation peut différer selon le financement choisi (fond propres, entreprise ou OPCO)

Si le client paie sur ses propres deniers, l'organisation de la formation se fait en fonction des emplois du temps de l'élève et de la formatrice ; si la formation se fait en groupe via une entreprise, des sessions sont programmées à l'avance

Dans le cas d'un financement par OPCO il est recommandé de mettre en place un délai d'un mois entre la demande de prise en charge et le début de la formation pour être sûr du traitement du dossier et du financement